

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	12 (1904)
Heft:	2
Quellentext:	Une vieille inscription trouvée sur les murs du château de Lucens
Autor:	[s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1699

6 mars. — Ensuite des lettres souveraines du 2 de ce mois adressées à Notre Magnifique Seigneur Bally pour savoir si la ville se veut bien engager de retenir des réfugiés pour eux et les leurs sans estre à charge à d'autres.

A esté ordonné que pour réponse l'on se déclare qu'on n'a pas manqué jusques à présent de charité pour tollérer les dits réfugiés dans la ville et l'on aura pour l'advenir les mêmes mouvements pendant qu'il plaira à nostre Souverain Magistrat de les souffrir, mais que l'on ne peut pas s'assujettir d'en retenir aucun à ladite condition que ce sera pour eux et les leurs à perpétuité sans estre à charge à personne.

6 mai. — On décide que les réfugiés qui quitteront la ville dans le courant de l'année seront libérés du permis de séjour.

(A suivre.)

Eug. MOTTAZ.

UNE VIEILLE INSCRIPTION *trouvée sur les murs du château de Lucens.*

Du 16 X^{bre} 1815 au 1^{er} mars 1816,

Ici

a vécu inconnu

Auguste Jean Joseph Gilbert Ameil

Général français

Chevalier de plusieurs ordres militaires

Compagnon des travaux de Napoléon

ami de Ney et de Labédoyère.

Comme eux proscrit et condamné à mort

dans sa patrie

qu'il défendit

pendant 24 années.

Il était né en 1775.

Il entra au service en 1792.

Il exposa sa vie

dans

18 batailles rangées, 126 grands combats. — 11 sièges
et plus de 800 rencontres de guerre.

Il reçut 21 blessures

il eut 33 chevaux tués sous lui.

Le 6 mars 1815
il partit de Paris pour rejoindre Napoléon
se réunit à lui à Lyon
Commanda son avant-garde
Prisonnier à Auxerre
il fut amené à Paris et allait périr sur l'échafaud
l'entrée de Napoléon dans sa capitale
le rendit à la vie et à la liberté
Il combattit à Waterloo
forcé de fuir la tyrannie
Il fut errant sur la Loire
dépouillé par les alliés
il fut réduit à mendier pour vivre
Comme Bélisaire.
Il arrive à Genève
il comptait sur l'hospitalité
il fut emprisonné.
Il trouva un asile au canton de Vaud
qui devint pour lui une seconde patrie,
Il se rend en Amérique
pour y défricher
la terre qui doit nourrir sa famille
et jouir de la liberté civile.
Il offre ses souffrances à sa patrie
toujours chérie.
Il lègue sa vengeance
à ses amis
Il bénit le toit hospitalier
qui l'a couvert
contre l'orage
de l'adversité.

1 Mars 1816

Le bonheur ainsi que la peine, tout se confond ds l'adversité.

(Communiqué par M. P. REY, instituteur).